

Conditions générales Réunions et Événements

Champ d'application

Les conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à tous les contrats et accords relatifs à la location de salles de conférence, de banquet et de réception ainsi qu'aux chambres d'hôtel de l'Hôtel Bad Horn (ci-après « l'hôtel »). Elles sont également applicables pour les événements tels que banquets, séminaires, séances, etc. ainsi que pour tous les autres services qui y sont liés telles que restauration et nuitées. Les CGV en vigueur sont aussi publiées sur le site Internet de l'hôtel.

Réservation

Seule la confirmation de réservation signée à la main est définitive. Les dates des options font foi pour les deux parties. Une fois le délai d'option passé, l'hôtel dispose des salles/chambres réservées. L'hôtel se réserve le droit d'ajuster les prix si l'organisateur souhaite effectuer des changements ultérieurs aux prestations déjà réservées.

Attribution de la salle

Le choix de la salle s'effectue en fonction de la taille du groupe. En cas de changement conséquent du nombre initial de participants, l'hôtel se réserve le droit de changer la salle.

Accord définitif sur la manifestation

Les choix concernant le menu, les boissons, le nombre de chaises, la technique, etc. doivent être communiqués au plus tard 14 jours avant l'événement. L'hôtel se réserve le droit de facturer des frais de traitement supplémentaires si le délai d'annulation n'est pas respecté. À partir d'un effectif de 11 personnes, nous servons un menu uniforme selon les souhaits du client.

Annulation / Règlement no show

Toute différence de plus de 5 % du nombre de participants confirmés jusqu'à 48 heures avant le début de l'événement sera facturée à 100 %. Ceci s'applique à toutes les prestations réservées dans le cadre de l'événement, y compris toute chambre d'hôtel éventuellement réservée.

Si aucune sélection définitive de menus et de boisson n'a été faite à l'avance, le tarif de base sera de CHF 80.00 par personne inscrite.

Les conditions d'annulation énumérées ci-dessous sont indépendantes du motif de l'annulation et s'appliquent également en cas de maladie, d'accident ou d'autres événements imprévisibles.

Toute annulation d'un événement définitivement confirmé doit être communiquée par écrit. Les coûts suivants seront facturés :

Valable pour les séminaires et réunions avec et sans hébergement hôtelier si aucune condition particulière n'est précisée dans le contrat :

jusqu'à 60 jours avant l'événement	pas de coûts
de 59 à 21 jours avant l'événement	50 % de l'arrangement
de 20 à 7 jours avant l'événement	80 % de l'arrangement.
plus tard	100 % de l'arrangement

Valable pour les réceptions et événements avec et sans hébergement hôtelier si aucune condition particulière n'est précisée dans le contrat :

jusqu'à 90 jours avant l'événement	pas de coûts
de 89 à 30 jours avant l'événement	50 % de l'arrangement
de 29 à 14 jours avant l'événement	80 % de l'arrangement.
plus tard	100 % de l'arrangement

Résiliation / annulation par l'hôtel

L'hôtel peut à tout moment annuler un contrat unilatéralement et sans dédommagement si l'activité ordinaire, la sécurité des personnes ou la réputation de l'hôtel sont compromises. Cela vaut en particulier en cas de fausses déclarations ou déclarations incomplètes concernant le contenu et le déroulement de l'événement.

Réservation de chambre

Une liste définitive et détaillée des noms et des chambres doit être envoyée à l'hôtel au plus tard 14 jours avant l'arrivée. Si le nombre de participants confirmé est dépassé, un accord préalable avec l'hôtel est nécessaire. Les instructions de paiement pour les chambres d'hôtel et les extra doivent également être enregistrées sur cette liste. L'hôtel se réserve le droit de facturer des frais de traitement supplémentaires si le délai n'est pas respecté.

Check-in / check-out

Check-in à partir de 15h00 / check-out jusqu'à 11h00

Places de parking

Sauf indication contraire, les places de parking de l'hôtel sont à la disposition des clients moyennant des frais supplémentaires, sous réserve de disponibilité. Il n'est pas possible de réserver des places de parking.

Fumeurs

L'ensemble des salles de réception, lieux publics et chambres sont non-fumeurs, sauf le bar Faro (ouvert le soir uniquement). Si le client fume tout de même dans la chambre, des coûts de nettoyage d'un minimum de CHF 150.00 lui seront facturés.

Inspection des locaux / essai de mets

Une visite des lieux est possible sur rendez-vous. Même après une inspection sur place, l'hôtel se réserve le droit d'ajuster l'attribution des chambres si nécessaire.

La dégustation de mets à titre d'essai est possible sur réservation le midi ou le soir (sauf le samedi soir). Les consommations sont à la charge de l'organisateur.

Travaux supplémentaires d'installation et de désinstallation

L'hôtel aménage les salles de conférence selon l'accord préalable. Une charge additionnelle pour des travaux supplémentaires d'installation, de transformation ou de désinstallation sera facturée de CHF 60.00 par heure par collaborateur.

Tranquillité et ordre public

Le volume maximum pour la musique s'élève à 60 décibels. Par considération envers les autres clients de l'hôtel et envers les voisins, toutes les fenêtres de la salle doivent être fermées à partir de 22 h 00. Dès minuit, la musique doit être mise en volume de la pièce. La fermeture officielle a lieu à minuit. Il est possible de prolonger jusqu'à 02 h 00. La fête peut même se prolonger jusqu'à 04:00 au bar Faro.

Après minuit, un supplément de nuit est payable par heure commencée. Horaires d'interdiction à l'extérieur : D'après le règlement de la commune de Horn, le repos nocturne commence dès 22 h 00.

Tous les lieux extérieurs doivent être clos dès 23 h 00, mais aussi par considération envers les autres clients de l'hôtel.

Décoration / réglementation incendie

L'hôtel décore la table de fleurs ou de plantes simples. Pour des souhaits spéciaux et des décorations de table, l'hôtel communique volontiers le nom de fleuristes dans la région ou organise la décoration florale en conséquence contre facture. Les décorations que vous apportez avec vous doivent être convenues à l'avance et respecter les règlements de la police des pompiers. La pyrotechnie et les enregistrements de drones ne sont pas autorisés dans les locaux de l'hôtel.

Déchets

L'organisateur de l'événement peut faire éliminer les restes de décorations ou de documents par l'hôtel après un événement. L'hôtel se réserve le droit de facturer des frais d'élimination pour de plus grandes quantités.

Responsabilité

L'hôtel décline toute responsabilité en cas de vol et de dommages concernant effets, bagages, objets et matériaux personnels.

L'organisateur est responsable auprès de l'hôtel pour toute détérioration des lieux ou de l'équipement ainsi que pour toute perte causée par lui-même, par ses participants ou par ses collaborateurs.

Protection des données

Les dispositions générales de sécurité des données s'appliquent à l'hôtel. L'hôtel garantit qu'aucune donnée ne sera transmise à des tiers.

Prix et conditions de paiement

Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), service et TVA sont inclus.

L'hôtel se réserve le droit de demander une garantie sous forme d'acompte. Dans ce cas, la réservation est définitive une fois le paiement reçu. En cas d'annulation de l'événement pendant le délai d'annulation payant, l'acompte ne sera pas restitué.

Si l'adresse de facturation se trouve à l'étranger, une garantie sous forme de carte de crédit ou un virement bancaire jusqu'à 100 % des prestations confirmées sont requis à l'avance (30 jours avant la date d'arrivée). Pour tout paiement en devise étrangère, la facture s'effectue avec le cours du jour respectif. Dans le cas d'un virement bancaire depuis l'étranger, les frais sont à la charge du client.

Les factures sont à régler dans un délai de 30 jours à partir de la date d'émission. Tout frais bancaires ou différence du taux de change sont à la charge du destinataire de la facture.

Si des prestations doivent être payées par le participant, l'hôtel les encaissera sur place. Si pour une raison ou une autre, cela se révèle impossible, l'organisateur est obligé de prendre ces coûts en charge s'il n'est pas en mesure de fournir une adresse de facturation valable pour le participant.

Droit applicable

Seul le droit suisse est applicable. Horn (TG) est le lieu de juridiction. Ces CGV font partie du contrat de réservation définitif. Si des points individuels sont inefficaces, les conditions générales ne perdent pas leur pleine efficacité. L'hôtel se réserve le droit de mettre à jour les CGU à tout moment.

Horn, le 1^{er} janvier 2023